

**Termes de référence pour le recrutement d'un.e consultant.e expert.e en santé publique–
Avocats Sans Frontières – Tunisie**

Avocats Sans Frontières en Tunisie recrute un.e consultant.e expert.e en santé publique pour l'élaboration d'un guide destiné aux professionnel.le.s de santé et organiser une session de formation visant à renforcer leurs compétences	
Objectifs du projet	Le projet VIH-Droits Humains VIH-DH, exécuté par Avocats Sans Frontières en Tunisie (ASF), s'appuie sur trois objectifs spécifiques : - Réduire la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations clés et vulnérables (PCV) afin d'améliorer l'accès aux services, - Améliorer l'accès à la justice des PCV passant par la mise en place des programmes de sensibilisation à l'intention des détenteurs d'obligation et des programmes visant à promouvoir l'éducation juridique des PCV, - Réformer l'environnement juridique relatif au VIH afin de mieux protéger les droits des PCV.
Objectif de la consultance	Elaborer un guide destiné aux professionnel.le.s de santé et organiser une session de formation visant à renforcer leurs compétences sur des thématiques en lien avec le VIH.
Date de démarrage	Date de démarrage souhaitée : 10 Mai 2025
Contact ASF et date de clôture des candidatures	aderbali@asf.be (Uniquement pour des questions relatives à l'appel) Clôture : 28 Avril 2025

1. Présentation de l'organisation

Créée en 1992, ASF est une organisation non gouvernementale internationale de droit belge, qui a pour mission de soutenir la réalisation d'une société juste et équitable et dans laquelle le droit est au service des groupes et des populations en situation de vulnérabilité. Son objectif principal est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux pour tous. Elle met en place des activités très diverses pour garantir l'accès à la justice des plus vulnérables et la mise en place de systèmes légaux capables de les protéger.

ASF est engagée sur plusieurs axes d'intervention (accès à la justice, justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion des droits économiques et sociaux, défense des droits civils et politiques, soutien et protection des défenseurs des droits humains, etc.) et dispose de missions permanentes en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Maroc, en Tunisie et en République centrafricaine.

2. Présentation d'ASF en Tunisie

Active en Tunisie depuis février 2012, ASF vise à renforcer les acteurs de la société civile travaillant dans le secteur de l'aide légale, de la justice transitionnelle et de la mise en place des réformes, afin de les aider à améliorer la qualité de leurs services et l'efficacité de leur action, et pour participer aux réformes de la justice entamée en Tunisie. C'est dans ce contexte que travaille actuellement la mission d'Avocats Sans Frontières en Tunisie, par la mise en œuvre de plusieurs projets en partenariat avec des acteurs tunisiens (ONG de droits humains et professionnels du droit) : il s'agit à la fois de les accompagner dans la réforme de la justice, dans la promotion et la défense des droits humains, dans la protection des acquis constitutionnels et dans la création de services d'aide légale accessibles et de qualité pour les personnes en situation de vulnérabilité.

3. Présentation du contexte et du projet

ASF est active dans le domaine d'accès aux droits et à la justice depuis sa constitution en Belgique, en 1990, et depuis l'ouverture de sa mission permanente en Tunisie, en 2012. Par ailleurs, ASF compte parmi ses bénéficiaires les PVVIH et les populations clés, intégrés comme groupes cibles à l'occasion de la mise en œuvre du projet Adela, de 2015 à 2021, financé par le PNUD.

Depuis 2019, ASF est responsable de la mise en œuvre des activités du volet « Droits Humains » en tant que sous-réципиendaire de la subvention du Fonds Mondial en Tunisie.

Dans ce cadre, ASF met en œuvre le projet VIH-DH, qui s'appuie sur trois objectifs spécifiques : (1) réduire la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations clés et vulnérables (PCV) afin d'améliorer l'accès aux services, (2) améliorer l'accès à la justice des PCV passant par la mise en place des programmes de sensibilisation à l'intention des détenteurs d'obligation et des programmes visant à promouvoir l'éducation juridique des PCV, (3) réformer l'environnement juridique relatif au VIH afin de mieux protéger les droits des PCV.

4. Objet de la consultance

A. Contexte de la consultance

Dans le cadre de son engagement en faveur des droits humains et de la lutte contre la stigmatisation et les discriminations liées au VIH, **Avocats Sans Frontières (ASF)** souhaite élaborer un **guide à l'usage des professionnel.le.s de santé**.

Ce guide a pour objectif de renforcer les compétences des acteurs et actrices du secteur médical dans leur prise en charge des personnes vivant avec le VIH ou exposées au risque, dans le respect des droits fondamentaux et de l'éthique professionnelle.

Il constituera à la fois :

- Un **outil de sensibilisation et de référence** pour les professionnel.le.s de santé ;
- Et un **support pédagogique** pour les sessions de formation prévues dans le cadre du projet VIH-DH.

Le guide abordera notamment :

- Les normes éthiques et déontologiques dans la relation soignant.e/soigné.e,
- Les enjeux de confidentialité, de consentement et de non-discrimination,
- Le rôle du personnel de santé dans la prévention, la réduction de la stigmatisation et l'accès aux soins.

B. Objectifs de la consultance

Les objectifs spécifiques de cette mission sont les suivants :

a) Élaborer un **guide de bonnes pratiques** destiné aux professionnel.le.s de santé, axé sur une approche respectueuse des droits des patient.e.s vivant avec ou exposé.e.s au VIH ;

b) Animer un **atelier de renforcement des capacités** à destination du personnel médical sur les enjeux liés à l'éthique, aux droits humains et à la lutte contre la stigmatisation dans les contextes de prise en charge du VIH.

5. Tâches du/de la consultant.e

Le/la consultant .e sera chargé.e de :

1. Réaliser une **revue documentaire** sur les pratiques médicales en lien avec le VIH, incluant les référentiels nationaux et internationaux (protocoles, normes éthiques, recommandations de l'OMS, etc.) ;
2. Élaborer un **plan détaillé du guide** en concertation avec l'équipe projet ;

3. Produire un **guide à destination des professionnel.le.s de santé**, comprenant :
 - Une introduction générale (contexte du VIH, stigmatisation, droits humains en milieu de soins) ;
 - Les bonnes pratiques médicales et relationnelles (langage non stigmatisant, confidentialité, consentement éclairé, droit à l'information) ;
 - Des études de cas illustrant les erreurs à éviter et les comportements exemplaires ;
 - Des recommandations pratiques et un ensemble de ressources utiles (glossaire, textes de référence, contacts utiles, outils complémentaires).
4. Préparer et animer **une session de formation** à destination des professionnel.le.s de santé, basée sur les contenus du guide.

6. Méthodologie

La consultance sera mise en œuvre selon les étapes suivantes :

- Réunion de cadrage avec l'équipe projet ;
- Revue de la documentation existante (guides, manuels, études, outils de formation) ;
- Élaboration et validation du plan du guide ;
- Rédaction du guide ;
- Préparation et animation de l'atelier de formation ;
- Réunion de restitution et validation finale des livrables.

7. Livrables attendus

Le/la consultant.e devra fournir les livrables suivants :

- Un **guide pédagogique et pratique** à destination des professionnel.le.s de santé, intégrant les aspects juridiques, éthiques et médicaux (en version Word et PDF mise en page) ;
- Une **présentation PowerPoint** structurée pour l'animation de l'atelier de formation ;
- Une **fiche technique synthétique** (1 à 2 pages) résumant les messages clés du guide, destinée à être largement diffusée ;
- Un **rapport de formation** incluant le déroulé de l'atelier, les principales recommandations, retours et points de discussion.

8. Durée de la consultance

La prestation est estimée à **15 jours étalés sur 1 mois**, à compter de la date de signature du contrat. Cette durée comprend : la revue documentaire, l'élaboration du guide, la préparation et l'animation de la session de formation, ainsi que la production des livrables finaux.

9. Profil recherché

- Le/la consultant.e devra être un.e professionnel.le du secteur de la **santé, des droits humains ou de la formation médicale**, avec au moins **5 années d'expérience pertinente** ;
- Une expérience confirmée dans l'élaboration d'**outils pédagogiques destinés aux professionnel.le.s de santé** est fortement souhaitée ;
- Une bonne connaissance des enjeux liés au **VIH, aux discriminations en milieu médical et à l'éthique clinique** ;
- Excellentes **capacités rédactionnelles en français**, langue principale du guide ;
- Engagement à respecter la **confidentialité** des informations échangées dans le cadre de la mission.

10. Comment postuler ?

Merci d'envoyer les documents suivants :

- Proposition technique montrant la bonne compréhension des termes de référence de la mission (2 pages max)
- Deux références récentes pour des travaux similaires réalisés ou en cours de réalisation
- Une proposition financière.

A envoyer au plus tard le 28 Avril 2025, en précisant "Consultation pour élaborer un guide des professionnel.le.s de santé_ Projet VIH-DH " en objet, à l'adresse suivante : consultances-tunisie@asf.be et mettre en cc : aderbali@asf.be

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul.e.s les candidat.e.s présélectionné.e.s seront contacté.e.s.